Association Sportive 2024/2025

publié le 14/11/2022 - mis à jour le 13/11/2024

L'Association Sportive du collège RABELAIS permet aux élèves volontaires de pratiquer une ou plusieurs activités sportives sur la pause méridienne et/ou les mercredis après-midi dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

• LES LUNDIS / MARDIS / JEUDIS / VENDREDIS, de 13h à 14h : badminton, escalade , volley/basket , handball/futsal
• SECTION SPORTIVE SPORT PARTAGÉ : le vendredi de 13h à 14h : activités sportives pratiquées (Sarbacane, Course d'Orientation, Boccia,...) avec les élèves de l'ULIS TFM = moments d'échanges entre élèves porteurs ou non de handicap autour du sport (information auprès des professeurs d'EPS)
• LES MERCREDIS APRES-MIDI de 13h30 à environ 16h30 (en fonction des jours) : course d'orientation, raids plein air multisports, escalade, kayak, badminton, athlétisme, cross country...
Pour les mercredis après-midi, les élèves sont pris en charge après déjeuner par les professeurs d'EPS et reviennent au collège en fin d'après midi. Les transports se font sous la responsabilité des professeurs d'EPS en bus UNSS.
Les activités pratiquées les mercredis sont affichées chaque semaine au collège pour les élèves.
Des résultats et ou des photos des sorties sont aussi communiqués en ligne sur le site du collège et/ou sur le Facebook du collège
Pour s'inscrire à l'ASSOCIATION SPORTIVE et être licencié à l'UNSS, l'élève doit simplement fournir aux professeurs d'EPS :
• l'autorisation parentale jointe,
• un chèque de 20 Euros (ordre : AS collège RABELAIS) pour l'ensemble des activités sur l'année (assurance et transports sur les lieux de rencontres inclus).

N'hésitez pas à contacter les professeurs d'EPS pour tous renseignements !

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.